



COMMUNE DE CORNAUX

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 35'000.00 pour changer l'éclairage de la salle omnisports

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

SITUATION ACTUELLE

Lors de sa construction dans les années 80, la salle omnisports de Cornaux a été équipée de lumière selon la technologie du moment. Ainsi, nous avons un bâtiment sportif qui est muni de 24 points d'éclairage, à ampoules de mercure.

Il faut également relever que de par sa construction et son volume, la salle omnisports de Cornaux est l'une des salles de l'Entre-deux-Lacs, permettant la tenue de manifestations d'importance et elle est très utilisée tant par les écoles de l'Eorén que par les diverses sociétés, groupements et privés, principalement en fin de journée et en soirée.

Or depuis 2009, suite aux modifications des lois tant européennes que suisses, les divers types d'ampoules à incandescence forte ont été interdites et ne sont plus commercialisés.

De ce fait, il n'est plus possible de trouver sur le marché suisse, de l'équipement correspondant aux infrastructures installées pour l'éclairages de la salle de sports de notre commune. Jusqu'à récemment, par le fait d'avoir eu en stock quelques éléments de remplacement, nous avons pu repousser la nécessité de revoir le type d'éclairage de ce bâtiment.

Notre stock est épuisé, des luminaires sont actuellement hors d'usage et de ce fait nous amène obligatoirement à revoir la technologie de l'éclairage de notre salle de sports.

PROPOSITION

Le Conseil communal s'est approché d'une entreprise d'électricité afin d'obtenir un devis correspondant au changement de toute l'installation de l'éclairage afin de ne pas avoir à utiliser deux techniques en simultané et de manière à bénéficier d'un prix avantageux pour l'achat « en bloc » de luminaires.

Sur la base des documents reçus, il vous est soumis la proposition suivante :

Démontage et évacuation de l'installation actuelle avec adaptation et raccordement des nouvelles installations	CHF	5'700.00
24 projecteurs 175.5W LED, 23962 Lumen, avec réflecteur en aluminium et écran en verre prismatique.	CHF	23'600.00
Rabais et escompte en moins, plus TVA pour un total de	CHF	2'100.00
Divers et imprévus, non compris dans l'offre (location d'une nacelle, etc.)	CHF	3'600.00
Total final	CHF	35'000.00

CONCLUSION

En acceptant la demande de financement qui vous est présentée, nous pouvons espérer que les transformations puissent être menées à terme lors d'une prochaine période de relâches. Toutefois, au vu de l'utilisation des trois salles de sports, une certaine souplesse sera demandée aux utilisateurs durant la période des travaux.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté que nous vous proposons ci-après.

Cornaux, le 2 juin 2020

C O N S E I L C O M M U N A L



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL
C O M M U N E D E C O R N A U X

ARRETE

Relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 35'000.00 pour changer l'éclairage de la salle omnisports.

du 29 juin 2020

Le Conseil général

Vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964,
Vu le rapport du Conseil communal, du 1^{er} juin 2020
Entendu le rapport de la Commission financière,
Sur proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier - Un crédit d'engagement de CHF 35'000.00 est accordé au Conseil communal pour changer l'éclairage de la salle omnisports.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 5 % l'an à charge du chapitre 34102 « Salle omnisports ».

Art. 3.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,

La secrétaire,

Yves Rollier

Suzanne Staub